



Conseil en gestion de patrimoine
Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine

Société par Actions Simplifiée au capital de 6000 € - RCS Aix en Provence 485 204 549
7 Cours d'Orbitelle 13100 Aix-en-Provence
www.fortunexpert.fr - contact@fortunexpert.fr – Tél. 04 42 52 16 95

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 09050536 (qui peut être consulté sur le site www.orias.fr)

NOTRE MÉTIER

La SAS Fortunexpert est un cabinet de conseil patrimonial, **indépendant capitalistiquement**, entièrement dédié à l'accompagnement sur mesure des particuliers et des dirigeants d'entreprise.

Notre mission pourrait se limiter à maximiser les résultats de la gestion financière de vos actifs. Cependant, cette vision du conseil patrimonial est quelque peu restrictive et génère des incohérences. Dans un contexte économique, fiscal et juridique mouvant, notre vision du métier, consistant à réduire les incertitudes, nous amène à délivrer un conseil global fondé sur la prise en compte de vos objectifs.

Le conseil patrimonial consiste donc à maximiser la satisfaction retirée de la possession de votre patrimoine, tant dans la manière d'en profiter que dans la capacité à pouvoir en garder la maîtrise.

POURQUOI NOUS CHOISIR ?

- **Une approche globale** incluant une réflexion juridique, fiscale et financière sur l'ensemble de votre patrimoine (privé et professionnel),
- **Un accompagnement durable.** L'efficacité d'une stratégie repose sur sa mise en place dans le temps et sa mise à jour régulière. Elle ne peut-être viable si votre interlocuteur change régulièrement.

NOTRE PHILOSOPHIE

Nos services ne peuvent commencer qu'après avoir recueilli les informations nécessaires à une parfaite connaissance de votre situation patrimoniale, de votre profil d'investisseur, de vos objectifs et de votre horizon de placement. En effet, nous n'avons pas de produits à vendre mais des clients à servir.

Nos convictions nous amènent à vous réunir avec vos conseils habituels (notaires, experts comptables, avocats). Dans le cas contraire, nous sommes à même de vous présenter des professionnels reconnus selon la problématique rencontrée.

INFORMATIONS SUR LES MODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal. L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

MODE DE RÉMUNÉRATION

Elle découle de nos différentes missions et peut s'établir en fonction du niveau de services dont vous avez besoin. Nous établissons un devis pour chaque intervention formalisé dans une lettre de mission.

Gestion Commissions	Conseil Honoraires
Exemples de mission	Exemples de mission
Gestion financière et suivi :	• Bilan patrimonial complet : à partir de 2500 € HT
<ul style="list-style-type: none">• Assurance vie• Epargne retraite• PEA / Compte –titres• Trésorerie d'entreprise	• Prestation de suivi patrimonial : à partir de 500 € HT /an
<p><i>Pour tout acte d'intermédiation, nous sommes rémunérés par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui nous autorise à commercialiser les produits, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50% de ceux-ci.</i></p>	

Nous ne pouvons recevoir aucun fonds, effets ou valeurs autres que ceux destinés à rémunérer notre activité.

ACTIVITES REGLEMENTEES

Fortunexpert est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le numéro 09050536 (qui peut être consulté sur le site www.orias.fr) et exerce les activités réglementées suivantes :

Conseiller en investissements financiers

Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante. Le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers.

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le CIF entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : *Néant*.

Intermédiaire en assurance

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins.

Entreprises d'assurance avec lesquelles le courtier peut travailler et travaille : Axa Thema, Cardif, Cardif Lux, e-cie Vie, Generali Patrimoine, Intencial Life, Intencial Epargne, OneLife, SwissLife, Vie Plus.

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du courtier) : *Néant*.

Courtage en opération de banque et services de paiement

Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : *Néant*.

Etablissements avec lesquels il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : *Néant*.

Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le courtier travaille : *Néant*.

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

Démarcheur bancaire et financier

Identité du ou des mandants pour lesquels le conseil en gestion de patrimoine exerce une activité de démarchage : *Néant*

ASSURANCE PROFESSIONNELLE

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72 030 Le Mans Cedex 9

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Karen Fiol en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter par email : rgpd@fortunexpert.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

LITIGE

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de sa réception pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu saisir le médiateur de la consommation :

Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ([www.amf-france.org/le médiateur](http://www.amf-france.org/le_mediateur))

Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (www.mediateur-conso.cmap.fr – consommation@cmap.fr)

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

AUTORITES DE TUTELLE

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de contrôle prudentiel et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09

Pour conclure, notre relation d'affaires doit évoluer en même temps que votre situation. Nous vous aiderons donc à redéfinir vos priorités tout en adaptant votre stratégie au fil du temps.

Par cette signature, vous reconnaissez avoir reçu un exemplaire écrit de la présente.

Je soussigné(e) M. et/ Mme _____

Atteste avoir pris connaissance du présent document d'entrée en relation.

Fait à _____ le _____

Signature

Signature